



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 86321

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « une école de la réussite pour tous ». Soulignant la nécessité de réduire les inégalités dans l'orientation scolaire, le CESE recommande l'amélioration de la procédure d'affectation dans les sections de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) (classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par une information claire des parents, par leur participation effective à la décision d'affectation et par la suppression du volet social des dossiers d'affectation. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86321

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5839

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)